

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ
Bureau des Affaires Juridiques et du Droit de l'Environnement

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de permis de construire d'une centrale photovoltaïque sur la commune d'Aubignosc

Conformément à l'article L.123-9 du code de l'environnement, sur proposition du commissaire enquêteur suite à la fermeture de la mairie d'Aubignosc fin août et début septembre, l'enquête publique fixée initialement du lundi 26 août au mercredi 25 septembre 2019 inclus par arrêté préfectoral n° 2019-214-004 du 2 août 2019, est prolongée de 8,5 jours soit jusqu'au :

vendredi 4 octobre 2019 à 12 h.

L'objet de l'enquête publique est le projet de permis de construire d'une centrale photovoltaïque, sise au lieu dit « Les Couzourets », déposé par la société SAS RES.

Le projet de parc est implanté sur un terrain de 92 767 m², sur les parcelles cadastrées ZA 60, 333, 335, 337, 339, 341, 447, 450, 451, 452, 467. L'emprise au sol est estimée à 8,1 ha clôturés. La puissance installée du parc est de 4,5 Mwc. Outre l'installation de panneaux photovoltaïques, le projet comporte une structure de livraison, d'une surface de 63 m², et deux sous-stations de distribution, dans des bâtiments préfabriqués, de 44m² chacune. Ainsi, la surface de plancher totale est de 151 m².

La production annuelle estimée est de 6 500 Mwh (soit 6,5 Gwh), équivalent en consommation annuelle électrique à plus de 2 800 personnes.

Ce dossier comprend notamment une étude d'impact et un avis tacite de l'autorité environnementale.

Outre les dates prévues par l'arrêté n° 2019-214-004 précité, M. Christophe Bonnet, guide naturaliste désigné en qualité de commissaire enquêteur, tiendra une permanence supplémentaire en mairie d'Aubignosc le :

vendredi 4 octobre 2019 de 9 h à 12 h.

Les pièces du dossier sur support papier ainsi que le registre d'enquête sont déposés à la mairie d'Aubignosc afin que chacun puisse :

- en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux de la mairie d'Aubignosc soit les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 12 h et les mardis et jeudis de 14 h à 18 h.
- consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser :

- par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur, Christophe BONNET, à la mairie d'Aubignosc – Place de Flore, 04200 Aubignosc ;

- par messagerie électronique à l'adresse pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr en précisant l'objet et le lieu de l'enquête publique.

Le dossier est mis à disposition du public en préfecture et est aussi consultable sur le site internet des services de l'État dans le département des Alpes-de-Haute-Provence : [http : //www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr](http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr).

Un accès gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique mis à disposition du public à l'accueil de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie d'Aubignosc ainsi qu'à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

Par ailleurs, toute personne qui en exprimera le souhait pourra, après la clôture de l'enquête, demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

A l'issue de l'enquête publique, le Préfet prendra par arrêté préfectoral, soit une décision de refus, soit d'autorisation assortie ou non de prescriptions.